

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGATION DE LA MAURITANIE.

MAURITANIE

Thème : développement durable

Concerne: la production d'une plus grande quantité d'énergie électrique par le biais de l'installation de panneaux solaires et d'éoliennes dans la partie désertique du pays et une importante amélioration des conditions climatiques.

L'Assemblée Générale,

Sachant: que les deux tiers du pays constitue le désert, partie inutilisée et pratiquement inhabitée.

Notant: le climat et le vent chauds, secs, arides et les dégâts que provoque l'avancée de celui-ci.

Constatant: la nécessité de l'économie du pays de trouver d'autres moyens efficaces pour se développer.

Soulignant: le besoin d'autres pays voisins en énergie électrique auquel la Mauritanie pourrait y subvenir.

Indiquant : une précédente installation d'éoliennes et de panneaux produisant de l'énergie déjà vendue/prêtée à des pays voisins.

Précisant: que d'après des recherches cette installation améliorerait le climat et augmenterait les précipitations car il y aurait un changement de la température du sol et une modification de flux d'air.

Propose:

- en tant que pays expérimental, l'installation de panneaux solaires et d'éoliennes sur 20% du territoire désertique du pays, afin de produire pour tout le pays et beaucoup d'autres de l'énergie électrique et pour améliorer les conditions climatiques désertiques.
- si l'expérience s'avère bénéfique, de partager les connaissances et l'expérience acquises avec les pays autour du globe se retrouvant dans les même conditions.